



IMAGINE Hauts-de-France 2019 Règlement régional

Art. 1 : objectifs

Organisé par les JM Hauts-de-France, Imagine a pour buts :

- > d'inciter les jeunes musiciens amateurs de **13 à 21 ans** à pratiquer la musique de leur choix
- > de leur permettre de se découvrir et de s'écouter mutuellement dans le respect de la « musique de l'autre », de leur donner l'occasion de se produire sur scène dans des conditions optimales, devant un public.

Art. 2 : critères

Peuvent participer **les solistes et les groupes jusqu'à 5 musiciens**. L'acceptation de groupes nombreux, compte tenu des implications techniques et financières, est assujettie à des accords préalables avec les responsables des JM France.

Les musiciens doivent être âgés de **13 à 21 ans maximum à la date de clôture des inscriptions régionales**.

Les musiciens doivent **résider en région Hauts-de-France**.

Ne peuvent participer **les groupes ayant remporté une finale régionale lors d'une des trois éditions précédentes**.

Cependant un artiste vainqueur d'une finale lors des éditions précédentes peut se présenter avec une autre formation.

Tous les styles de musique sont acceptés, sans distinction, à l'exception des grandes formations chorales.

La musique doit être jouée en live. Il ne sera pas accepté de bande son, sauf cas particulier précis nécessitant l'accord préalable des responsables des JM France.

Le répertoire joué est libre.

Dans le cas des groupes de musiques actuelles, le répertoire devra impérativement comporter **au minimum une œuvre originale** (composition originale du groupe).

Art. 3 : inscription

L'inscription des groupes se fait directement via le site internet Imagine : www.imaginefestival.fr du **01/02/2019** au **01/05/2019**.

Il est demandé aux groupes de fournir un enregistrement audio ou vidéo. A défaut, les groupes peuvent communiquer aux JM France un site internet où leur musique est en écoute.

En cas de difficulté lors de l'inscription sur le site, il est demandé aux groupes de contacter les JM France au 03.20.57.20.00.

Art. 4 : présélection

La présélection des groupes se fera sur dossier et sur écoute, par un jury de professionnels de la région.

12 groupes maximum seront retenus pour jouer lors des sélections régionales.

Art. 5 : sélections régionales Hauts-de-France

La finale régionale se déroulera en deux temps et dans deux lieux distincts :

- **samedi 22 juin 2019 à la GAM** (Creil) – prioritairement pour les groupes de Picardie
- **samedi 06 juillet 2019 aux 4 Ecluses** (Dunkerque) – prioritairement pour les groupes du Nord-Pas de Calais.

Le temps de passage de chaque groupe variera **entre 20 et 25 minutes**.

Il sera limité par les responsables JM France et ne souffrira pas d'exception.

Les musiciens devront apporter leurs instruments et leur matériel (dont ils sont responsables), à l'exception des micros, amplis et batterie, fournis par les JM France.

Art. 6 : sélection

Les critères de choix du jury sont les suivants : **qualité musicale, originalité du répertoire, présence scénique et communication avec le public**.

Toutefois, les JM France se réservent le droit de ne pas sélectionner un groupe, malgré la qualité de son répertoire, au cas où l'attitude de celui-ci ou de son public serait perçue comme négative ou irrespectueuse vis-à-vis des autres musiciens ou des responsables de l'organisation du tremplin.

6.1 > sélection pour la finale nationale

A l'issue de la deuxième sélection régionale, **1 groupe** (parmi tous ceux présentés lors des deux sélections) sera choisi par le jury pour participer à la finale nationale 2019 qui se déroulera en octobre à Paris (date et lieu à définir).

Le nom du groupe sera communiqué par mail à tous les groupes participants, au plus tard le 15 juillet 2019.

6.2 > sélection pour l'accompagnement personnalisé

A l'issue des deux sélections régionales, **2 groupes** seront retenus par le jury (1 par sélection) pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé qui se déroulera à l'ARA (Roubaix) sur deux jours fin août 2019 (dates à confirmer).

Tous les membres du groupe doivent être présents pendant la durée de l'accompagnement.

Art. 7 : frais et prise en charge

Les frais de déplacements pour les sélections régionales et pour l'accompagnement à l'ARA ne seront pas pris en charge par les JM France, ils sont donc à la charge des participants.

En revanche, les frais d'hébergement (pendant la durée de l'accompagnement) seront pris en charge par les JM France.

Concernant la finale nationale, les JM France Hauts-de-France s'engagent à prendre en charge les frais de déplacements du groupe sélectionné lors de sa participation à la finale nationale. Les frais d'hébergement seront eux pris en charge par l'Union Nationale des JM France.

